

URGENCES CLIMATIQUES

Aide financière et autres outils à la suite d'urgences climatiques À l'attention de toutes les municipalités

Projet

À la suite des crues printanières du printemps 2023, les municipalités qui ont causé de nombreux dommages, les municipalités cherchent à obtenir du soutien à cet effet.

Résultats

Ressources fédérales

Infrastructure Canada (INFC)

- Le [Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes \(FAAC\)](#) « vise à renforcer la résilience des collectivités canadiennes par des investissements dans des projets d'infrastructure, y compris des projets d'infrastructure naturelle, leur permettant de mieux gérer les risques actuels et futurs associés aux aléas naturels, comme les inondations, les incendies de forêt et les sécheresses ». Les municipalités sont parmi les [demandeurs admissibles](#) à ce fonds. Les demandes seront acceptées jusqu'à la fermeture du [Portail de financement d'INFC](#) le **19 juillet 2023**. Pour plus d'information, vos commettants peuvent contacter le FAAC par courriel à dmaf-faac@inf.gc.ca.
- Le [Fonds pour le développement des collectivités du Canada](#) procure aux municipalités canadiennes du financement pour les aider à bâtir et à revitaliser leur infrastructure publique locale. Les collectivités peuvent utiliser les fonds pour améliorer les infrastructures municipales à vocation culturelle ou communautaire. Au Québec, le programme est administré par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du [Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 \(TECQ\)](#). Les municipalités ont jusqu'au **31 décembre 2024** pour exécuter leurs travaux. Pour plus d'information, la coopérative pourrait joindre l'administration du programme à l'adresse tecq2019-2024@mamh.gouv.qc.ca.
- Le programme [Bâtiments communautaires verts et inclusifs \(BCVI\)](#) « vise à favoriser la construction de bâtiments communautaires et à améliorer les bâtiments existants (en particulier dans les zones où la population a des besoins plus importants) tout en diminuant leurs émissions de carbone et en améliorant leur efficacité énergétique, leur résilience et leur rendement ». Les gouvernements municipaux et régionaux, les organismes du secteur public, les organismes sans but lucratif, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les organisations ou entités autochtones sont admissibles au programme. **La période de présentation est actuellement terminée**. Pour plus de renseignements, l'organisme peut communiquer avec le programme par courriel à gicbp-pbcvi@inf.gc.ca.

Financement agricole Canada (FAC)

- Le [Fonds AgriEsprit](#) de FAC a pour but d'améliorer la qualité de vie des gens qui vivent dans les communautés rurales. Un village, une ville ou une municipalité de moins de 150 000 habitants pourrait être admissible à un don si elle recueille des fonds pour un projet d'immobilisation (équipement, fonds de construction). Pour en savoir plus sur le programme, l'organisme peut communiquer avec le [bureau d'affaires](#) de leur région. Veuillez noter que la période de présentation des demandes est ouverte jusqu'au **15 mai 2023**.

Fédération canadienne des municipalités (FCM)

- La [FCM](#) offre plusieurs programmes de [financement](#) qui pourraient intéresser les municipalités. Notamment, le [Fonds municipal vert \(FMV\)](#) « aide les gouvernements municipaux [et leurs partenaires] à accélérer l'adoption de pratiques durables ». Utilisant le filtre sur la page

[Occasions de financement](#), vos commettants trouveront du financement pour chaque étape de leur projet. La municipalité peut [communiquer avec le FMV](#) par courriel au gminfo@fcm.ca pour s'informer des subventions offertes pour la réalisation de plans, d'études et de projets pilotes. (Note : Seulement qu'une subvention est offerte par municipalité.)

Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)

- Le [Fonds pour dommages à l'environnement](#) (FDE) assure « la restauration des dommages causés à l'environnement naturel et la conservation de la faune et de la flore sauvage, d'une manière rentable ». Les [demandeurs admissibles](#) incluent les municipalités. Les [projets admissibles](#) incluent la « remise en état de l'environnement naturel et de conservation de la nature ». Veuillez consulter la page Web [Fonds pour dommages à l'environnement : carte des projets](#) pour voir les autres projets qui ont été financés par le fonds. **Les opportunités de financement sont actuellement fermées.** Cependant, la municipalité peut s'inscrire à la liste de distribution de FDE pour recevoir une alerte par courriel lorsque des possibilités de financement seront ouvertes. Elle peut contacter le FDE du Québec par courriel à fdeqa-edfaq@ec.gc.ca.

Ressources provinciales

Sécurité publique – [Aide financière lors d'une inondation ou d'un sinistre](#)

- [L'Aide financière pour les municipalités touchées par un sinistre et les organismes communautaires](#) (Québec) « vise à offrir une aide de dernier recours aux municipalités qui sont touchées par un sinistre ainsi qu'aux organismes portant assistance aux sinistrés ». Ce programme fournit une aide financière pour les sinistres réels ou imminents survenant du **31 mars 2023 au 30 septembre 2026**. Pour plus d'information, vos commettants peuvent [contacter la Direction générale du rétablissement](#).
- [Cadre pour la prévention de sinistres](#) : Ce cadre permet d'offrir un soutien financier et/ou technique pour les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC) afin qu'elles puissent réaliser des analyses de risques ainsi que des travaux de prévention et d'atténuation des risques de sinistres.

Le CPS couvre les risques liés à l'érosion et à la submersion côtières, aux inondations, aux glissements de terrain, aux tremblements de terre et à ceux d'origine anthropique (risques industriels associés aux matières dangereuses), aux feux de forêt et certains à aléas nordiques, notamment les avalanches.

Outil [Préparez-vous](#) du gouvernement du Canada

« Les situations d'urgence peuvent survenir à tout moment et sans grand avertissement. Soyez prêt. Avec un peu de préparation, vous pouvez réagir rapidement pour vous aider et aider les autres. Apprenez quels sont les risques dans votre région, établissez un plan d'urgence pour votre domicile et préparez une trousse d'urgence. »